



Fédération Régionale des MFR de Normandie

Orientation

Accueil - Information

A qui s'adresser ?

Fédération régionale des MFR de Normandie

Olympus 1 - Campus Effiscience - 9 Rue Léopold Sédar-Senghor - 14460 Colombelles

Horaires d'ouverture du service : 8h30 - 18h

Email: fr.normandie@mfr.asso.fr

www.mfrnormandie.fr

Pour quelles certifications ?

- TJEV - Titre Technicien Jardins Espaces Verts - Niveau 4
- TA - Titre Technicien Agricole - Niveau 4
- CGRC - Titre Cuisinier Gestionnaire de Restauration Collective - Niveau 4
- AG - Titre animateur en Gériatrie - Niveau 4
- Groom équin, niveau 4

Les autres diplômes et certifications de niveaux 3 à 5 relèvent des ministères de l'Agriculture, de l'Emploi et de l'Education nationale. Exemples : secteurs de la

petite enfance, de l'aide à la personne (Assistant de Vie aux Familles...), du commerce, secteur agricole et environnement (CAPa, Bac Pro, BTSa, etc.), formations qualifiantes dans le domaine du machinisme agricole.

Déposer sa demande - La recevabilité

Nature de l'expérience prise en compte

Expérience d'au moins un an, après vérification de la cohérence entre l'expérience professionnelle et la certification visée.

Contenu du dossier de recevabilité

Le candidat constituera un dossier dans lequel il présentera ses motivations, son parcours professionnel, ses activités extra-professionnelles exercées et son parcours de formation.

Le traitement de la recevabilité sera réalisé à l'Union Nationale des MFR (département projet) sur la base d'un dossier individuel dans lequel sont formalisés les éléments précités, auquel s'ajoutent les attestations et justificatifs demandés. Un avis sera transmis par courrier ainsi qu'une préconisation.

Se préparer à être évalué - Les modalités d'évaluation

Mode d'évaluation et descriptif de l'évaluation

Il s'agit de valider les compétences qui ont été acquises ou développées au travers d'expériences professionnelles ou extra-professionnelles et de les comparer aux exigences du référentiel du titre. Outre les éléments déclaratifs transmis dans le dossier de validation, le passage du candidat devant un jury de professionnels est prévu. C'est par l'analyse des activités et du parcours du candidat que le jury détectera et appréciera les acquis de l'expérience. L'analyse se réalise à travers les profils de compétence et les capacités spécifiques liées au titre visé. Il s'agit d'un

entretien pour lequel le dossier de validation des acquis est un support ouvrant sur des échanges entre le candidat et les membres du jury.

Quel accompagnement ?

L'accompagnement proposé par les MFR de Normandie est individualisé. Il est réalisé par des accompagnateurs confirmés, également formateurs qualifiés.

L'accompagnement peut être renforcé, à des temps identifiés, par des formateurs experts de la certification visée.

Valider son expérience - Le jury

Qui sont les membres du jury ?

Un président de jury est nommé, représentant un organisme ou un responsable professionnel appartenant au secteur d'activité en lien avec la certification visée. Le jury se compose d'au minimum 3 membres nommés par le président du jury. Cette composition est validée par l'autorité certificatrice. Le plus souvent, le jury se compose d'un professionnel, d'un formateur et éventuellement d'un représentant de la certification. Les membres du jury disposent d'un guide méthodologique précisant les caractéristiques de la VAE, la méthodologie de l'évaluation et la démarche de prescription.

Fonctionnement et calendrier

Pour la recevabilité, les demandes peuvent s'effectuer à tout moment.

Pour la validation de l'expérience, un jury est organisé le plus souvent en juin de chaque année. Néanmoins, selon le nombre de validations, une organisation de jury peut s'envisager dans l'année pour répondre aux demandes recensées.

Poursuivre le projet

Les résultats sont donnés au candidat au terme de la délibération réalisée entre les membres et le président de jury. Deux cas de figure peuvent se présenter : une validation complète ou une validation partielle. Dans ce dernier cas, une préconisation émanant des membres du jury est systématiquement proposée. Cette

préconisation fait l'objet d'un entretien au cours duquel 3 solutions peuvent être amenées : envisager un complément de formation, une pratique en entreprise ou la réalisation d'un complément de dossier. L'accompagnement du candidat se poursuit jusqu'à cette étape, ouvrant la possibilité d'une vérification de la démarche réalisée au regard des éléments complémentaires permettant de valider les compétences.

Le Coût

Le traitement de la recevabilité ne fait pas l'objet d'une demande de prise en charge.

Le coût de la certification est fixé à 150€ (frais d'organisation du jury VAE, coûts administratifs...).